

# Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 11 juin 2015, à Bienne

---

## Ouverture de l'Assemblée : Allocution de bienvenue

Beat Santschi, président central de l'USDAM  
Beda Mast, président de la section USDAM de Bienne

Beat Feurer, directeur de l'action sociale et de la sécurité et conseiller municipal  
de Bienne

Daniel Lampart, responsable du secrétariat de l'Union Syndicale Suisse (USS)

## Ordre du jour :

- 1. Désignation de deux scrutateurs**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 juin 2014**
- 3. Approbation des rapports d'activité**
- 4. Tenue des comptes de l'USDAM**
  - Commentaire sur les comptes annuels 2014 de la caisse centrale
  - Comptes annuels 2014 de la caisse centrale
  - Comptes annuels 2014 du fonds de solidarité
  - Comptes annuels 2014 de la caisse de décès
  - Rapport des vérificateurs 2014
- Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)**
  - Comptes annuels 2014
  - Rapport des vérificateurs 2014
- 5. Rapport de la commission de gestion**
- 6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale**
- 7. Demande de modification des statuts déposée par le CC**
- 8. Budget 2015**
  - Commentaire sur le budget 2015 de la caisse centrale
  - Budget 2015 de la caisse centrale
- 9. Feed-backs de la Conférence des présidents**
- 10. Divers**

## **Participants à l'Assemblée des délégués 2015**

### Délégués des sections (20 personnes)

Bâle : Kathrin Boesiger, Edward Cervenka, David Le Clair

Berne : Manuel Kuhn, Bernhard Röthlisberger, Sebastian Schindler, Ingrid Schmanke

Bienne : Beda Mast, Christiane Vlaiculescu-Graf

Genève : Ariel Buehler, Nicolas Curti, Jonathan Haskell, Silvia Tobler

St-Gall : Ernst Brunner, Felix Gass, Rüdiger Schwedes

Vaud : Marc-Antoine Bonanomi

Zurich : Rony Dangel, Florian Walser, Kaspar Zimmermann

### Comité central

David Acklin, Alain Pasquier, Beat Santschi (président central), Daniel Schädeli, David Schneebeli, Matthias Walpen

### Secrétariat central

Barbara Aeschbacher (secrétaire centrale), Johannes Knapp et Laurent Mettraux (rédacteurs RMS), Corinne Meier (assistante secrétariat central), Sophie Spillmann (future assistante secrétariat central)

### Invités

Martina Berchtold (Association Suisse de Médecine de la Musique), Salome Fenn (orchester.ch), Beat Feurer (directeur de l'action sociale et de la sécurité et conseiller municipal de Bienne) Bobby Keller, Daniel Lampart (USS), Teres Liechti (présidente de l'association des amis de l'OSBS), Christoph Trummer (Musiciens Suisse), Hans Peter Völkle (anc. président central de l'USDAM), Gilberte Werder (représentante de la musique de divertissement)

### **Sont excusés pour cette séance :**

#### CC :

Cristian Vasile, Norbert Himstedt

#### Délégués :

Katrin Burger, Philipp Hutter (section de Lucerne)

Egmont Rath, Kristof Zambo (section de Winterthour)

Daniel Spoerri (section de Vaud)

#### Invités :

William Blank (Association Suisse des Musiciens), Hans Brupbacher (RMS), Isabelle Chassot (OFC), Marie-Pierre Dieckmann (traductrice), Marianne Doran (SMS), Verena Fehr (section de Zurich), Elisabeth Graf (SBKV), Nadja Jüni (SFM), Jürg König (ASCO), Toni Krein (orchester.ch), Stefano Kunz (SMR), Hans Läubli (Suisseculture), Salva Leutenegger (SBKV), Johanna Lier (Suisseculture), Bruno Marty (SIG), Pascal Müller (SSPM), Danielle Nanchen (OFC), Edwin Nietlispach (organe de révision), Yolanda Schweri (CAST), Marianne Sonder (service juridique de l'USDAM), Katrin Spelinova (RMS), Poto Wegener (Swissperform), Benedikt Wieland (SMS)

## **Allocutions de bienvenue**

### **Beat Santschi, président central de l'USDAM**

Beat Santschi souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la première AD du deuxième siècle de l'USDAM. Jusqu'ici, la 101<sup>ème</sup> année s'est bien déroulée : la CCT nouvellement signée avec l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) et la fructueuse intervention contre la transformation prévue de l'Orchestre symphonique Bienne Soleure (OSBS) en un orchestre de projets ont posé les premiers jalons.

Près de 14 000 sympathisants proches ou lointains ont signé la pétition en faveur de l'OSBS, ce qui correspond environ à un quart de la population de la ville de Bienne – un taux inimaginable au niveau fédéral !

### **Beda Mast, président de la section USDAM de Bienne**

Beda Mast est heureux d'accueillir les délégués, sans manquer toutefois d'exprimer le regret que tous (après 2010) aient dû faire le déplacement pour soutenir dans l'urgence l'orchestre local.

En mai 2011, les Biennois ont approuvé les modèles culturels avec plus de 50 % de oui, à la suite de quoi la ville de Bienne a investi plus de 2 millions de francs dans la fusion et la restructuration de l'OSBS avec le Théâtre, dans le TOBS. Le nouveau contrat de prestations avec le TOBS a ensuite été approuvé à 84 %. Après que l'OSBS s'est alors enfin trouvé de nouveau dans un sillage financier sûr, personne n'aurait imaginé des « mesures d'assainissement » telles qu'elles ont été présentées récemment. La suggestion de dissolution de l'OSBS en vue de le transformer en un orchestre de projets a suscité une grande incompréhension. Lors des débats du Conseil de ville, il est en effet apparu qu'une telle mesure pourrait bel et bien ouvrir une brèche. Certes, le conseil municipal a retiré sa proposition pendant ces débats, évoquant l'opposition palpable de la population – il arrivait une véritable pluie de courriers de protestation et de soutien émanant des cercles politiques et culturels. L'idée d'une dissolution de l'OSBS n'est alors plus à l'ordre du jour, l'orchestre est une fois de plus sauvé. Mais le 23 mai, le Conseil de ville a également voté les nouveaux contrats de prestations pour les institutions culturelles (parmi lesquelles figure aussi le TOBS), le peuple se prononcera en octobre. Une motion urgente veut par ailleurs que le TOBS économise Fr. 360 000 au plus tard à partir de la saison 2018. Avec, comme on le craint, des réductions de subventions de la part des autres partenaires, cette institution culturelle biennoise pourrait donc perdre 1 million de francs en subventions, ce à quoi elle ne saurait faire face. L'épée de Damoclès menace à nouveau, mais cette fois-ci au-dessus de la tête de tout le TOBS. Que va-t-il donc se passer ? Une question que Beda Mast transmet au prochain orateur...

Pour conclure, il adresse ses remerciements à tous ceux qui ont soutenu l'orchestre au cours des semaines passées, notamment à Teres Liechti, de l'association des amis de l'Orchestre symphonique de Bienne Soleure, qui a lutté au nom de l'OSBS et s'est pleinement engagée pour la pétition, ainsi qu'à l'USDAM, qui, avec la visite de l'AD à Bienne et le *flashmob*, envoie un signal en faveur de l'OSBS et de son maintien.

### **Beat Feurer, directeur de l'action sociale et de la sécurité et conseiller municipal de Bienne**

Beat Feurer salue l'assemblée au nom du conseil municipal de Bienne et en particulier au nom du directeur culturel, Cédric Némitz, qui a malheureusement dû être excusé. Faisant remarquer qu'il n'était pas le spécialiste à même de fournir des renseignements sur la question de « l'après » pour le TOBS, il ne souhaite pas s'exprimer sur les détails du problème, mais davantage faire un peu de publicité pour la ville de Bienne :

Bienne est la plus grande ville bilingue de Suisse et la deuxième plus grande ville du canton de Berne. Elle se caractérise par une superbe vieille ville pleine de cachet et par son centre-ville actuel, la Nouvelle ville, dont l'origine remonte aux années 20.

Sur le plan économique, Bienne est dominée par l'industrie horlogère – Bienne vit au rythme de marques mondialement connues, alors que la ville en elle-même reste peu connue.

Bienne a souffert de la crise de l'industrie horlogère dans les années 70, secteur qui y a repris aujourd'hui une place importante. L'implantation du Parc national d'innovation et du Campus Biel/Bienne de la haute école spécialisée bernoise s'accompagne d'un transfert de connaissances et de savoir-faire vers Bienne qui devrait générer des finances. De l'argent, donc, qui pourrait à terme aussi financer la culture. Et à Bienne, la culture a une place importante, le TOBS en est l'expression en tant que plus gros bénéficiaire de subventions de la ville et de la région, mais également le grand nombre de petites entreprises culturelles et les activités culturelles basées sur le bénévolat (associations).

La culture n'est plus un tabou à Bienne également, et encore moins de parler de la hauteur des subventions disponibles et demandées. Des engagements comme celui que l'on a connu tout dernièrement en faveur de l'OSBS pourraient consolider la perception de la culture ; reste encore à prouver que l'action aura abouti dans ce cas. On ne peut donc pas encore dire si le repli du conseil municipal doit être vu comme une aubaine ou plutôt une infortune. En s'exprimant pour le conseil municipal, Beat Feurer était en mesure de dire que l'on maintiendrait dans l'ensemble l'offre culturelle. Bien que ce soit le conseil municipal qui ait

présenté ces mesures d'économies, l'importance du contrat avec les institutions culturelles n'est pas contestée. Si donc ces 25 % qui ont signé la pétition se rendent également aux urnes à l'avenir (surtout et aussi lors de questions financières problématiques), le TOBS aura un bel avenir et ressortira renforcé de cette discussion.

### **Daniel Lampart, responsable du secrétariat de l'Union Syndicale Suisse (USS)**

Daniel Lampart salue les collègues et les invités.

Il est heureux d'adresser quelques mots aux délégués de l'USDAM, l'une des plus petites associations de l'USS, mais qui, pour lui personnellement, représente beaucoup. Les voici à nouveau réunis à Bienne, malheureusement. Les signes ne seraient toutefois pas mauvais à l'heure actuelle, l'USDAM ayant bien travaillé. Si la première étape a été un succès, la deuxième devrait à présent renforcer.

Dans différents cantons, on a entamé des discussions concernant des programmes d'économies, la plupart d'entre eux étant néanmoins motivés par une baisse des impôts. Une analyse de l'USS à ce sujet vient d'être terminée, les résultats et les enseignements que l'on peut en tirer seront publiés prochainement.

De manière générale, il semble qu'en Suisse on pronostique avec trop de pessimisme. La dette de la Suisse représente 50 % du PIB, le patrimoine municipal n'est toutefois pas pris en compte, comme si pour un propriétaire seule l'hypothèque était prise en considération.

En résumé, la somme du patrimoine des communes et des cantons s'élève à environ Fr. 70 milliards. La situation n'est donc pas correctement représentée, mais plutôt mal adressée. Heureusement, il existe des cantons qui vivent un tournant. A Bienne, au contraire, on reste malheureusement dans une aire révolue : au lieu d'investir dans l'avenir, on resserre encore la politique fiscale...

### **Teres Liechti, présidente de l'association des amis de l'OSBS**

Teres Liechti adresse également des remerciements pour le soutien qui l'a littéralement submergée – en effet, elle a rassemblé dans son appartement les quelque 14 000 tracts de la pétition. Peu importe finalement d'où sont venues ces voies : elles sont toutes venues, et cette multitude a clairement montré que les gens n'étaient pas indifférents au fait qu'il y ait un orchestre à Bienne ou pas.

Dans le fond, personne ne veut anéantir l'orchestre, c'est clair, et elle cite le Conseiller national Corrado Pardini : « La culture est un service public ». Elle a aussi conscience que la culture n'est pas et ne peut pas être un tabou, mais quand le sujet est soulevé, alors qu'il soit de préférence accompagné des chiffres corrects et que l'on montre d'abord ce que la culture apporte, et ensuite ce qu'elle coûte.

Le président central adresse ses remerciements pour les messages de sympathie.

Il lit les noms des membres de l'USDAM décédés au cours de l'année passée ; il demande aux participants de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

#### **1. Choix d'un scrutateur**

Rony Dangel désigné à l'unanimité.

#### **2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 juin 2014**

L'Assemblée des délégués prend acte du procès-verbal 2014 et l'approuve.

#### **3. Approbation des rapports d'activité**

##### **Rapport du comité central et du secrétariat central**

Question de l'assemblée : Le contenu des principes directeurs a été actualisé sans modifications de la structure. Qu'est-ce que cela signifie ?

→ La formulation est peut-être un peu maladroite ; les principes directeurs n'ont pas été rediscutés dans le fond, mais certaines erreurs manifestes (p. ex. les affiliations qui ne sont plus actuelles, comme celle au SFM) ont été supprimées ou corrigées.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **Rapports des sections**

Malheureusement, le secrétariat central n'a pas reçu les rapports de toutes les sections malgré plusieurs rappels.

Question du président central : Dans le rapport de la section de Bâle, on lit que le tarif pour les musiciens de scène reste un sujet brûlant car il n'existe pas de base juridique. On discute actuellement au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour savoir si le règlement tarifaire doit obtenir le statut de CCT. Le comité central ne sait rien de ces pourparlers au sein du SECO et demande d'où provient cette information.

→ *David LeClair en a entendu parler dans l'entourage du comité directeur de la section de Bâle. Il devrait toutefois s'agir d'un malentendu car l'USDAM est en pourparlers avec l'USS à ce sujet, mais pas avec le SECO. Cette information sera corrigée en conséquence et il sera consigné que l'USDAM ne s'entretient pas en l'occurrence avec le SECO mais avec l'USS.*

Pas d'autres questions sur les rapports des sections ; l'Assemblée en prend acte.

### **Rapport de la FIM**

Question de David LeClair : N'y a-t-il vraiment aucun représentant des Etats-Unis au comité directeur de la FIM ?

→ *Le président central : C'est exact, ou plus précisément, il n'y en a plus. En 2008, lors de la crise financière, l'AFM a perdu beaucoup d'argent, à la suite de quoi elle a prié la FIM de réduire considérablement sa cotisation de membre pour un temps. Les pays à qui il est accordé un traitement spécial de ce type et qui, ainsi, ne remplissent plus entièrement leurs obligations envers la FIM, ne peuvent pas être élus au comité directeur.*

*Les rapports avec les collègues américains se sont ensuite quelque peu ternis et depuis, pas vraiment améliorés, ce qui, d'une part, peut être attribué à des changements de personnes, et d'autre part, au fait que l'AFM montre plutôt peu d'intérêt pour les questions internationales et reproche même à l'Europe de voler de l'argent aux Américains en jouant leur musique à la radio européenne sans les indemniser. Un certain rapprochement s'amorce toutefois lentement.*

*Viennent s'ajouter des circonstances sur lesquelles la FIM n'a aucune influence : de plus en plus d'organismes canadiens se dressent contre le diktat de New York et veulent à présent en partie se détacher de l'AFM et agir de manière autonome. Il y a donc à faire aux Etats-Unis.*

### **Rapport d'activité de la représentante des musiciens de divertissement**

Pas de questions sur le rapport, l'Assemblée en prend acte.

## **4. Tenue des comptes de l'USDAM**

#### *Comptes annuels 2014 de la caisse centrale*

Remarque du président central : Il est assez inhabituel que l'USDAM puisse enregistrer un bénéfice de cette importance, et la question est de savoir comment il devra être utilisé. La pression exercée par l'autorité fiscale, qui n'autorise pas la constitution de provisions trop élevées amène à la décision de porter le bénéfice aux fonds propres.

Pas de questions sur la tenue des comptes de la caisse centrale ; l'Assemblée approuve les comptes annuels et prend acte du rapport des vérificateurs.

#### *Comptes annuels 2014 du fonds de solidarité*

Pas de questions/de remarques sur le fonds de solidarité ; les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### *Comptes annuels 2014 de la caisse de décès*

Remarque du président central : La caisse de décès avait jadis été constituée afin de pouvoir aider les proches de membres décédés. Depuis plusieurs années, elle n'est plus utilisée, mais les fonds n'ont pas encore été utilisés à d'autres fins.

Pas de questions sur la caisse de décès ; les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### **Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)**

*Comptes annuels et rapport des vérificateurs 2014*

Pas de questions ni de remarques ; l'Assemblée prend acte des comptes annuels et du rapport des vérificateurs de la fondation.

#### **5. Rapport de la commission de gestion**

Le président central remercie pour leur travail les membres de la commission de gestion, précisant qu'il n'est pas toujours facile de passer tous les documents au peigne fin. Les représentants de la commission de gestion s'abstiennent d'ajouter quoi que ce soit au rapport, qu'ils estiment complet.

Pas de questions ; le rapport est approuvé avec une abstention.

#### **6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale**

Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et à la secrétaire centrale. Au nom du comité central et du secrétariat central, le président central remercie les déléguées pour leur confiance.

#### **7. Demande de modification des statuts déposée par le CC**

Les sections n'ont pas soumis de requêtes, la seule sur laquelle l'AD doit se prononcer est de nature « technique » : l'USDAM ne gérant plus le SFM, l'article 4 des statuts doit être modifié en conséquence.

Pas de question sur la demande, la modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

#### **8. Budget 2015**

***Budget 2015 de la caisse centrale***

Pas de questions/de remarques sur le budget de la caisse centrale ; le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### **9. Feed-backs de la Conférence des présidents**

La Conférence des présidents s'est tenue à Berne deux jours avant l'AD. Les présidents l'ont principalement consacrée à la question de la collaboration avec les hautes écoles et aux directives correspondantes pour les stages d'orchestres élaborées par un groupe de travail. Cette ébauche a été traitée au préalable au CC avant d'être à la Conférence puis votée. Dans une prochaine étape, on démarchera auprès de l'association d'employeur [orchester.ch](http://orchester.ch) et des représentants des hautes écoles où l'ébauche sera présentée pour négociations.

Deuxième point à l'ordre du jour de la Conférence des présidents : le remaniement du règlement tarifaire de l'USDAM. Dans le cadre de la création d'un nouveau label du Philharmonia Zurich, la question s'est posée de savoir comment les musiciens supplémentaires devraient être indemnisés s'ils étaient tenus de jouer des enregistrements en direct, notamment en prenant en compte un rachat des droits de diffusion primaire. L'actuel règlement tarifaire de l'USDAM, en particulier concernant les tarifs B et C pour les enregistrements, ne prévoit aucun tarif correspondant. Un groupe de travail s'est alors penché sur les tarifs actuels B et C pour les enregistrements, les a épluchés, épurés et adaptés aux exigences actuelles et à venir. L'ébauche présentée a été favorablement accueillie de manière générale ; il y aura désormais des tarifs relativement faciles à appliquer – plus qu'un tarif pour les enregistrements sonores, et un pour les enregistrements audiovisuels. Il reste à peaufiner cette ébauche, la hauteur de ces deux tarifs, par exemple, est encore à déterminer, lors d'une autre Conférence des présidents. Il convient de préciser une fois encore que ce remaniement

du règlement tarifaire régit uniquement le domaine des enregistrements et qu'il n'a rien à voir avec le tarif A, lequel reste inchangé !

Pas de questions concernant ce sujet.

## 10. Divers

Points divers soulevés par les délégués.

- David LeClair : La fondation dispose de 1,17 million, et quelque 950 000 francs se trouvent dans la caisse de décès et le fonds de solidarité. A quelles fins sont utilisés ces divers fonds et fondations ? Pourrait-on les utiliser judicieusement pour la culture d'une manière ou d'une autre ?

→ *Le président central : L'origine de la caisse de décès a été exposée plus tôt : elle est effectivement inutilisée et devra l'être intelligemment, mais il n'a pas encore été décidé comment. Il faut clarifier auparavant si et comment un changement d'utilité est faisable. Le fonds de solidarité est réservé à des fins syndicales : si par exemple, un orchestre devait entrer en grève, on pourrait apporter une aide avec ce fonds. Cet argent est disponible pour les actions en cas d'urgence ; sa fonction est donc clairement définie. Il en va de même pour l'argent de la fondation : la fondation verse de l'argent aux membres dans le besoin et à leurs proches (c'est le cas de 3 actuellement, qui perçoivent une rente annuelle de soutien). Ensuite, il est octroyé des bourses aux étudiants en musique, bien qu'une affiliation à l'USDAM ne soit pas requise pour en bénéficier ; les étudiants étrangers doivent toutefois résider en Suisse depuis au moins 5 ans pour pouvoir prétendre à une bourse. La fondation soutient en outre des projets, à condition que 50 % des participants au projet soient des membres de l'USDAM, car la fondation est uniquement alimentée par les fonds provenant de l'USDAM. Par ailleurs, la fondation peut accorder des prêts avantageux, p. ex. pour l'achat d'un instrument, une prestation toutefois peu demandée.*

*La fondation peut également soutenir des projets contre le chômage dans le domaine de la musique.*

*Dans tous les cas, cet argent n'est pas librement disponible mais sert des buts clairement musicaux, donc culturels.*

- Rüdiger Schwedes : L'USDAM a-t-elle abordé le sujet du TTIP dans le cadre de la FIM ? Des subventions, jugées comme obstacles au commerce, devraient être réduites entre l'Union européenne et l'Amérique, alors qu'en Suisse on développe considérablement sur ce principe des subventions. De nombreuses institutions culturelles craignent pour leur avenir et voient leur existence menacée par la disparition de subventions. Elles appréhendent les rapports américains, ayant peur par exemple que des organisateurs d'outre Atlantique viennent en Suisse et qu'ils puissent s'y installer avec l'aide des subventions helvétiques, le TTIP accordant les mêmes droits à tous.

→ *Le président central : Effectivement, la scène internationale est très préoccupée par le TTIP, un accord de libre-échange très étendu est prévu entre les Etats-Unis et l'Europe, qui engloberait le plus grand espace économique. Un point important de cet accord est notamment la protection des investissements, qui permettrait aux sociétés privées de saisir un tribunal d'arbitrage international si elles jugeaient leur secteur trop fortement réglementé. Le cas s'est déjà produit plusieurs fois aux Etats-Unis, et dernièrement, une société américaine d'exploitation minière a gagné son action en justice : elle voulait débaucher à Nova Scotia (au Canada) et aurait dû soumettre aux autorités locales une étude d'impact sur l'environnement, ce qui est d'usage en Suisse. L'Etat canadien a pourtant été poursuivi et condamné à une peine pécuniaire par un tribunal d'arbitrage américain constitué de 5 personnes.*

*Pour l'essentiel, comme dit, le TTIP vise le même droit pour tous, sur le sol national ou à l'étranger, tous devraient pouvoir se trouver dans les mêmes conditions, donc aussi en ce qui concerne l'obtention de subventions. Seulement le TTIP est un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis. La Suisse n'est pas impliquée directement, mais est très intéressée de suivre ce qui se passe et de sauter dans ce train le plus vite possible pour ne pas se retrouver à l'écart.*

*Mais le TiSA (Trade in Services Agreement, l'Accord sur le Commerce des Services en français), est encore plus dangereux. Ici, c'est tout le secteur des services qui est concerné, donc aussi le secteur culturel. Point épineux : on manœuvre avec une liste négative ; c'est-à-dire qu'un pays doit explicitement exclure de l'accord par exemple le secteur culturel, sinon celui-ci est irrévocablement concerné. Pareil au système d'une crécelle, ou quand on a avancé, on ne peut plus reculer – no way of return ! La seule issue serait un retrait total de l'accord, ce qui pourrait conduire à une mise sur la touche économique. L'objectif des initiateurs de l'accord est de pouvoir agir à l'échelle internationale avec les mêmes conditions de travail et les mêmes dispositions relatives à la protection des travailleurs. Cet accord est négocié dans le plus grand secret, tant et si bien que les documents resteront sous clé encore 5 ans après la conclusion de l'accord avant que quoi que ce soit ne puisse être publié.*

*Pour en revenir à la question : en collaboration avec le SSP et d'autres partenaires, la Coalition pour la diversité culturelle organise une Conférence nationale dans le but de sensibiliser l'opinion publique au sujet du TiSA.*

*Dans toute l'Europe, on travaille de manière plus ou moins intensive au TTIP ; certains pays demeurent passifs, dans d'autres se profile déjà une vive opposition (TTIP DOV – sur youtube). La FIM également surveille de très près les développements, mais aussi d'autres accords similaires qui surgissent. La vigilance est de mise, certains problèmes sont en suspens !*

- Après avoir pris congé de Corinne Meier et souhaité la bienvenue à Sophie Spillmann, qui la succèdera au secrétariat central, Beat Santschi clôt l'AD à 15h20.

L'Assemblée des délégués se termine à 15h20

Pour le procès-verbal :

Président central

Administration

**Publication :**

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. L'édition de septembre 2015 de la Revue Musicale Suisse signalera ces options.

**Recours :**

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2015 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).